

# AVIS DE CONCOURS

Direction du Onywavenda' - Patrimoine, éducation et développement de la main-d'œuvre (École Wahta')

## Enseignant·e - 6<sup>e</sup> année

Temporaire temps plein, syndiqué

32.5 heures par semaine

Salaire : Entre 53 373 \$ et 100 181 \$ par année, selon l'expérience

Date d'entrée en fonction : 18 août 2026

Durée : jusqu'au 23 juin 2027

Numéro : 2026-37, 2<sup>e</sup> affichage

Date d'affichage : 26 mars au 10 avril 2026, 16 h 00

## DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste dispense les activités d'apprentissage et de formation aux élèves. Il-elle intègre la culture des Premières Nations afin de susciter l'intérêt pour la culture autochtone. Il-elle prépare le matériel et dresse le plan de cours conformément au programme approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du Québec et le Conseil de la Nation Wendat.

*\*La description complète des tâches est disponible sur demande.*



**WENDAKE**

CONSEIL DE LA  
NATION WENDAT

## EXIGENCES

- Baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire;
- Permis d'enseignement permanent émis par le MEES pour l'enseignement préscolaire et primaire (une preuve à cet effet devra être fournie);
- Être apte à enseigner à plusieurs niveaux du primaire;
- Maîtrise de la suite Microsoft Office (Word, Excel, PPT) et Apple;
- Connaissance de la culture wendat (atout);
- Connaissance du milieu autochtone (atout).

## QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Créativité
- Dynamisme
- Capacité à communiquer
- Discrétion et confidentialité
- Esprit d'équipe
- Relation interpersonnelle
- Initiative
- Rigueur
- Capacité d'adaptation aux situations particulières
- Patience

## POUR POSTULER

**Date limite : 10 avril 2026, 16 h 00**

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

**Conseil de la Nation Wendat**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, place Chef-Michel-Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

[rh@wendake.ca](mailto:rh@wendake.ca)

**WENDAKE.CA**



*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.*

## AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- Assurances collectives après 225 jours travaillés et 1 an de services continus
- 5 % de maladies/obligations familiales

## ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux employé·e·s Wendat ayant 120 jours travaillés
- 3) Aux membres de la Nation Wendat  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 4) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 5) À la population